

Avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle outre-mer

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

La CFE-CGC tient avant tout à saluer le travail du rapporteur et de la section au regard des délais impartis, car en effet de telles conditions sont loin d'être les meilleures. La France d'Outre-mer regroupe l'ensemble des territoires sous souveraineté française situé hors du continent européen et listés à l'article 72-3 de la Constitution française. Tous statuts confondus, ces territoires rassemblent plus de 2 millions de citoyens français éparpillés au coin des trois océans sur seulement 119.975 km² de terre.

Oubliés de bien des études nationales, ces territoires sont pourtant confrontés à des difficultés économiques et sociales majeures. Loin des images paradisiaques que les publicitaires renvoient de l'Outre-mer, la situation de pauvreté est particulièrement aiguë, à tel point que les inégalités y atteignent des niveaux plus élevés que sur le reste du territoire national. La vie y est également plus chère qu'en France hexagonale.

De manière épisodique mais certaine, des manifestations éclatent sans que les choses n'évoluent vraiment. Les revendications, de manière schématique, tournent autour de l'emploi et de la cherté de la vie. Les gouvernements successifs ont déployé les mêmes politiques en pensant que les résultats à obtenir seraient différents. Entre contrats aidés, politique encourageant la mobilité des populations et défiscalisation diverses, les économies ultramarines sont maintenues sous perfusion sans que les améliorations soient très significatives. Dès qu'il y a un problème, ce concentré d'injustices et de colère explose comme un volcan. Les toutes récentes émeutes à Mayotte montrent à quel point la situation dans ces territoires est instable et rappellent aux Français de la métropole que la misère est toujours pénible, même au soleil.

En fait, c'est la géographie sociale qui est vécue de façon injuste et agressive, d'autant plus que les médias montrent à voir ce qui se fait à l'extérieur. Aujourd'hui, l'argent est devenu l'élément-étalon mesurant les rapports entre les gens. Tout le monde le déplore, mais c'est devenu la préoccupation première. L'impression dominante, dans ces territoires notamment, est qu'il y a ceux qui possèdent et les autres qui n'ont rien, subsistant grâce à la solidarité nationale ou familiale.

Comment expliquer la permanence de ces inégalités dans les Outre-mer ? Les problèmes y sont structurels. Aujourd'hui, ces territoires ne sont plus des colonies, mais certaines vieilles structures coloniales subsistent. On a souvent analysé ce processus, mais on a toujours renoncé à en tirer les conclusions vraies. L'avant-projet de loi sur lequel il nous est demandé un avis ne semble pas plus le faire. On peut regretter d'ailleurs dans ce projet de loi que la libération économique de ces collectivités précède et conditionne l'effectivité de l'égalité.

S'agissant de l'analyse du concept d'égalité dans l'étude d'impact du projet de loi, elle ne manque pas de susciter des interrogations. Le concept d'égalité réelle aurait mérité des discussions plus approfondies entre autres sur le plan juridique, tant il est vrai que la notion d'égalité montrent différentes parures. L'égalité peut, en effet, être formelle ou matérielle, de droit ou des chances, des chances ou de résultats. Au concept déjà flou d'égalité, il ne faudrait pas que cette nouvelle variante, tout comme celle d'égalité des chances, ne devienne au fond qu'un moyen consensuel destiné à faire florès dans les discours politiques, dans la perspective des échéances électorales de 2017.

La tâche du rapporteur et de la section était donc loin d'être évidente. La CFE-CGC soutient bien entendu l'ensemble des préconisations visant à améliorer ce projet de loi. Notre groupe est particulièrement attaché à la prise en compte des particularités de chaque territoire pour la réalisation des outils de convergence. L'implication des acteurs institutionnels à leur réalisation devra aussi permettre l'association la plus large des populations concernées. Notre organisation en tant que représentante des salariés invite également le législateur à envisager l'égalité réelle dans ces territoires en ce qui concerne le paritarisme et le dialogue social.

Pour la CFE-CGC, il est de l'égalité comme de tout absolu, la certitude de ne pouvoir l'atteindre ne doit pas décourager l'effort de s'en approcher. C'est ce que permet cet avis porté par notre assemblée.

La CFE-CGC a voté l'avis